

Au fil du Ru

NOVEMBRE 2019 - N° 52

Journal municipal d'information de la commune d'Esmans



Le mot du Maire ✍

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Cet été avec la chaleur qui l'a accompagné a mis particulièrement en souffrance nos organismes et nos organisations.

Comme c'est le cas depuis plusieurs années, les services de la commune ont apporté surveillance et attention aux personnes fragiles. Et c'est utile car cette attention plusieurs fois par jour a concouru à éviter la survenue de problèmes graves de nature à mettre en péril la santé.

Merci au personnel municipal et aux élus qui se sont attelés à cette activité et à tous ceux qui ont porté cette attention à leurs proches ou voisins.

Malgré les chaleurs, la pause estivale fut l'occasion de mettre à niveaux différents locaux ou installations ainsi que nos modes et outils de travail. Il en est ainsi des écoles où depuis septembre, une personne supplémentaire a rejoint celle d'Esmans pour assister les enseignantes et où un nouveau prestataire confectionne désormais les repas. Ces actions sont détaillées dans les pages qui suivent. Vous y trouverez également exposée, comme chaque année, l'information concernant les finances de la commune.

Le secteur du Petit Fossard poursuit son développement et est l'objet de plusieurs projets d'implantation d'activités, nous évoquerons ce secteur en détail.

Enfin, l'étude du PLU engagée il y a plusieurs années est entrée dans la phase d'enquête publique, nous faisons le point dans ces pages.

Et puis, en cette fin d'année et de mandat, le regard se porte vers le printemps et les élections municipales de mars pour lesquelles les listes sont à constituer.

Le moment est donc venu pour ceux d'entre vous que l'action pour la cité et pour les habitants intéresse et qui souhaitent s'investir dans le cadre d'une équipe municipale, de se faire connaître. Il y a tant à faire au service de la collectivité, l'altruisme et les bonnes volontés sont nécessaires à la vie dans notre commune et donc bienvenues.

Et puis la fin de l'année et la période des fêtes approche, je vous les souhaite bonnes et vous propose de nous retrouver le dimanche 5 janvier pour partager la galette.

Bonne lecture !

Jean-Jacques Bernard,
Maire

Sommaire :

Le mot du Maire	1
Conseil Municipal	2
Vie pratique	12
Finances	14
Vie scolaire	18
Vie locale	19
Vie Associative	25

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2019

Présents : MME ORTIZ, MM BELLIOU, BERNARD, BLANCHOT, GUYOT, NICOLAS, POUSSEL, SANSOVINI ,

Absents excusés : MMES FAMECHON, GUIMPIED ayant donné pouvoir à M. POUSSEL, HELUIN, MASSON, VACHON, M. DELALANDRE

Secrétaire de Séance : MME ORTIZ .

- Monsieur Le Maire demande le rajout de deux points à l'ordre du jour concernant des travaux d'éclairage : rue de Montereau et au stade

Le Conseil se prononce favorablement.

- Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 20 mars 2019 est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

• **Compte de gestion 2018 du budget**
« Biens en location »

à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion du receveur municipal

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

• **Compte administratif 2018 du budget**
« Biens en location »

sous la présidence de Monsieur SANSOVINI, Monsieur le Maire s'étant retiré

à l'unanimité,

CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du receveur municipal.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser

VOTE ET ARRETE les résultats définitifs 2018 du Budget « Biens en location » s'établissant comme suit :

Section Fonctionnement :	
<i>Recettes :</i>	3 924.09 €
<i>Dépenses</i>	0 €
Total section	3 924.09 €
Report N-1	10 114.14 €
Cumul 2018	14 038.23 €

Section Investissement :

<i>Recettes</i>	1 308.03 €
<i>Dépenses</i>	0 €
Total section	1 308.03 €
Report N-1	0 €
Sous-total 2018	1 308.03 €
Reste à Réaliser 2018	0 €
Cumul 2018	1 308.03 €
Total Cumulé 2018	15 346.26€

• **Affectation du Résultat 2018 du budget**
« Biens en location »

CONSIDÉRANT les éléments du compte administratif de l'exercice 2018

à l'unanimité, **AFFECTE** :

- le résultat d'investissement de **1 308.03€** au compte 001 *excédent d'investissement reporté* en recette d'investissement du Budget 2019.

- le résultat de fonctionnement **14 038.23€** au compte 002 *excédents antérieurs reportés* en recettes de fonctionnement du Budget 2019 .

• **Budget 2019 « Biens en location »**

à l'unanimité :

DECIDE d'adopter le budget 2019 « Biens en location » s'équilibrant en dépenses et en recettes comme suit :

Section fonctionnement	19 688.23€
Section d'investissement	1 308.03€

• **Compte de gestion 2018**
du budget communal

à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion du receveur municipal

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

• **Compte administratif**
du budget communal

sous la présidence de Monsieur SANSOVINI, Monsieur le Maire s'étant retiré

à l'unanimité,

CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du receveur municipal.



CONSEIL MUNICIPAL - Suite

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser

VOTE ET ARRETE les résultats définitifs 2018 du Budget Principal s'établissant comme suit :

Section Fonctionnement :

Recettes :	579 946.99 €
Dépenses	555 825.58 €
Total section	24 121.41 €
Report N-1	286 453.67 €
Cumul 2018	310 575.08 €

Section Investissement :

Recettes	382 154.47 €
Dépenses	524 301.49 €
Total section	- 142 147.02 €
Report N-1	- 36 325.15 €
Sous-total 2018	- 178 472.17 €
Reste à Réaliser 2018	+ 140 347.80 €
Cumul 2018	- 38 124.37 €

Total Cumulé 2018 **272 450.71 €**

• Affectation du Résultat 2018 du budget communal

CONSIDÉRANT les éléments du compte administratif de l'exercice 2018

à l'unanimité, **AFFECTE** :

- le résultat d'investissement de

178 472.17€ au compte 001 *déficit d'investissement reporté* en dépenses d'investissement, du Budget principal 2019

- le résultat de fonctionnement comme suit :

38 124.37€ au compte 1068 *excédents de fonctionnement capitalisés* en recettes d'investissement, du Budget principal 2019

272 450.71€ au compte 002 *excédents antérieurs reportés* en recettes de fonctionnement du Budget principal 2019

• Budget Principal 2019

à l'unanimité :

DECIDE d'adopter le budget principal 2019 s'équilibrant en dépenses et en recettes comme suit :

Section fonctionnement	825 329.86 €
Section d'investissement	552 939.35 €

• Demande de subvention dans cadre du Fonds d'Équipement Rural

à l'unanimité,

APPROUVE la réalisation d'un parcours santé porté par le Conseil Municipal des Jeunes pour un coût de 10 080€ TTC (8 400€HT)

SOLLICITE du Département une subvention au titre du FER pour 50 %

PRECISE que le projet ne fait l'objet d'aucune autre subvention.



• Travaux concernant le réseau d'éclairage public – Rue de Montereau

à l'unanimité

APPROUVE le programme de travaux et les modalités financières

DEMANDE au SDESM de lancer les études et les travaux concernant le remplacement de lanternes sur poteaux EDF sur le réseau d'éclairage public de la rue de Montereau.

Le montant des travaux est évalué d'après l'Avant-Projet Sommaire à 5 042,40 € TTC

• Travaux concernant le réseau d'éclairage public – du stade

à l'unanimité,

APPROUVE le programme de travaux et les modalités financières

DEMANDE au SDESM de lancer les études et les travaux concernant la rénovation de l'éclairage sportif sur le terrain de football.

Le montant des travaux est évalué d'après l'Avant-Projet Sommaire à 18 650,40€ TTC.

• QUESTIONS DIVERSES

Projet Petit Fossard

M. Le Maire fait état de l'avancement du projet d'implantation d'un commerce sous l'enseigne LIDL au carrefour du Petit Fossard. Les porteurs du projet ont été reçus en mairie. En suite à cette rencontre, le projet sera appelé à évoluer en termes d'aménagement de végétalisation et d'aspect architectural.

Projet Sud du Petit Fossard

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un porteur de projet envisage l'implantation d'un hôtel et de commerces au coin Sud-Est du Rond Point du Petit Fossard.

Fermeture du PN 34

M le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une réunion se tiendra en sous-préfecture le jeudi 11 avril 2019 concernant la fermeture du PN 34 et les différents aménagements de voirie à en découler.

Brico Jardin Leclerc

M. le Maire informe qu'un projet d'implantation de Brico-Jardin Leclerc en face du centre commercial Leclerc de Varennes a obtenu un avis favorable en CDAC (Commission Départementale d'Aménagement Commercial).

Tournoi Football

Le Conseil Municipal est informé qu'un tournoi de football aura lieu le 29 juin 2019 au stade de la commune d'Esmans. L'événement rassemblera 600 personnes.

La Préfecture, la Police et les Pompiers sont informés du tournoi pour assurer la sécurité. Des journalistes et la radio seront également présents à cet événement.

M. Poussel annonce qu'en septembre 2019, une assemblée du FC BRESMONT est prévue afin d'élire les membres du bureau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20

Séance du 19 juin 2019

Présents : MMES FAMECHON, GUIMPIED, ORTIZ, MM BELLIOU, BERNARD, BLANCHOT, GUYOT, NICOLAS, POUssel, SANSONI,

Absents excusés : MMES HELUIN, MASSON, VACHON,

Secrétaire de Séance : M. DELALANDRE,

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 10 avril 2019 est adopté à l'unanimité sous réserve des modifications évoquées.

Aucune observation n'est apportée sur les décisions prises par le Maire au titre de ses délégations :

DM 2019-04-16/04 SIMCO - Contrat relatif à l'installation d'un logiciel de simulation budgétaire 1190,00 TTC

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

• **Convention mise à disposition d'un assistant de prévention**

Monsieur le Maire ayant exposé :

Moyennant la conclusion d'une convention de mise à disposition, l'assistant de prévention recruté par la CCPM pourra intervenir pour la commune d'Esmans. Ses missions seront alors exercées sous la responsabilité de l'autorité territoriale (le Maire), auprès de laquelle il est mis à disposition.

L'assistant de prévention mutualisé sera, le référent Prévention, Hygiène et Sécurité de la commune d'Esmans.

Le coût serait de 2 520,00 euros par an.

à l'unanimité,

APPROUVE le recours à un assistant de prévention mutualisé par voie de mise à disposition à compter du 1^{er} janvier 2020, sur la base de l'effectif réel de la Commune de Esmans, qui est actuellement de 5 agents,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal,

• **Redevance pour l'occupation du domaine public communal due par Enedis**

à l'unanimité,

DECIDE de fixer le montant de la redevance pour l'occupation du domaine public au taux maximum.

DIT que ce montant sera revalorisé automatiquement chaque année en application du dernier alinéa de l'article R.2333-105 du Code général des Collectivités Territoriales.

• **Adhésion des communes de BOIS-LE-ROI et BOURRON MARLOTTE au SDESM**

, à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion des communes de BOIS-LE-ROI et BOURRON MARLOTTE au SDESM.

• **Avenant à la convention pour la télétransmission des actes soumis à une obligation de transmission au représentant de l'Etat**

par 10 voix pour, 1 voix contre,

DECIDE de conclure un avenant à la convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.



CONSEIL MUNICIPAL - Suite

• Composition de l'organe délibérant de la CCPM

à l'unanimité,

APPROUVE la répartition des sièges du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Montereau, selon l'entente locale ci-dessous, pour le mandat 2020-2026

Communes	Population 01/01/2019	Répartition de droit commun 2020 - 2026	Composition 2017-2020	Entente locale à la maj qualifiée 2020-2026
MONTEREAU FAULT YONNE	19361	21	19	21
VARENNES SUR SEINE	3429	3	4	4
ST GERMAIN LAVAL	2790	3	4	4
LA GRANDE PAROISSE	2763	3	4	4
CANNES ECLUSE	2477	2	4	4
VOULX	1762	2	2	2
MAROLLES SUR SEINE	1722	1	2	2
SALINS	1082	1	2	2
MISY SUR YONNE	977	1	2	2
ESMANS	905	1	1	1
LA BROUSSE MONTCEAUX	800	1	1	1
THOURY FEROTTES	674	1	1	1
NOISY RUDIGNON	616	1	1	1
BLENNES	560	1	1	1
CHEVRY EN SEREINE	518	1	1	1
LAVAL EN BRIE	467	1	1	1
FORGES	428	1	1	1
MONTMACHOUX	241	1	1	1
COURCELLES EN BASSE	219	1	1	1
DIANT	192	1	1	1
BARBEY	146	1	1	1
TOTAL	42 129	49	55	57



• Adhésion au Groupement d'Intérêt Public dénommé ID77

à l'unanimité,

DECIDE l'adhésion de la commune au Groupement d'intérêt public « ID77 »

APPROUVE la convention constitutive jointe en annexe, sous réserve de son approbation par le Préfet du Département.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et d'en informer le Groupement d'Intérêt Public.

• Subvention 2019 à l'USCB

Madame GUIMPIED et Monsieur BLANCHOT étant membres de l'USCB ne prennent pas part au vote.

Le nombre de votants est donc porté à 9.

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Finances,

à l'unanimité,

ATTRIBUE pour l'exercice 2019 la subvention suivante :
USCB 2 400 €

CONSEIL MUNICIPAL - Suite

• Décision Modificative n°1 BUDGET COMMUNAL 2019

à l'unanimité,

DECIDE de procéder aux modifications budgétaires sur le budget principal de l'exercice 2019 comme suit:

FONCTIONNEMENT

Chap.	Art.	Objet	Montant
Dépenses			
042	6688	Autres charges financières	3 341.52
042	6688	Autres charges financières	12 534.56
023	023	Virement à la section d'investissement	- 15 876.08
TOTAL			0.00

INVESTISSEMENT

Chap.	Art.	Objet	Montant
Recettes			
040	1641	Emprunts	3 341.52
040	1641	Emprunts	12 534.56
041	166	Refinancement de dette	142 653.52
041	1641	Emprunts	142 653.52
021	021	Virement de la section d'exploitation	- 15 876.08
Dépenses			
041	1641	Emprunts	27 066.77
041	1641	Emprunts	60 000.00
041	1641	Emprunts	38 766.95
041	1641	Emprunts	16 819.80
041	166	Refinancement de dette	142 653.52
TOTAL			0.00



• Travaux d'enfouissement des réseaux Chemin du Moulin

à l'unanimité,

APPROUVE le programme de travaux et les modalités financières.

DELEGUE la maîtrise d'ouvrage pour le réseau d'éclairage public au SDESM.

DEMANDE au SDESM de lancer l'étude d'exécution et les travaux d'enfouissement des réseaux basse et haute tension, éclairage public et communication électronique du Chemin du Moulin.

DIT que les travaux, commenceront au plus tôt en 2021 et que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux.

AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à la présente.

Détermination d'un prix de vente d'une parcelle communale

OUI M. le Maire,

VU l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités territoriales
VU la délibération du 27 juin 2018 n° DC 2018-06-27/06

CONSIDERANT que la destination de reprise d'activité de restauration ne peut pas être poursuivie sur les parcelles D 49 et D51

CONSIDERANT que le projet présenté est un projet d'investissement personnel sans

CONSEIL MUNICIPAL - Suite

perspective de répondre à un objectif de création d'activité ni à la fourniture d'un service à usage collectif,

à l'unanimité,

EMET un avis de principe favorable à la cession de la parcelle D 50 à la SCI de L'ANCIENNE AUBERGE propriétaire des parcelles D 49 et D 51

FIXE le prix de vente de la parcelle D n°50 d'une superficie de 68m² à la somme de 15 000 € nets vendeur

DIT que cette parcelle portera une servitude permettant à tout habitant du voisinage d'utiliser le puits auquel elle donne accès.

DIT que tous les frais liés à la transaction qui pourraient découler de la présente seront supportés par l'acquéreur

DECIDE que la propriété ainsi constituée par les parcelles D 49, D 50 et D 51 ne pourra pas être divisée en vue d'en faire plusieurs propriétés distinctes dans un délai inférieur à 30 ans

QUESTIONS DIVERSES :

Parcours de santé

M. Le Maire informe les membres du conseil que la demande du Fonds d'Equipement Rural est acceptée pour la création d'un parcours de santé. Le Conseil Municipal des Jeunes sera sollicité pour faire une présentation de leur projet.

Bibliothèque de rue

M. Le Maire propose que le Conseil Municipal des Jeunes fasse état de ce 2^{ème} projet aux membres du Conseil Municipal.

Croix-Rouge

M. Le Maire informe le Conseil que Mme Brigitte PASCAL DE RAYKEER est la nouvelle Présidente de la Croix-Rouge. Cette dernière demande une contribution de la part de la commune d'Esmans afin de pouvoir aider les familles dans le besoin. Le Conseil Municipal décide de faire don à cette association des colis de fin d'année non réclamés.

Travaux de voirie Porte des Ormes

M. Le Maire informe le Conseil qu'une demande de travaux est adressée à la mairie le lundi 17 juin pour commencer le vendredi 21 juin pour refaire la totalité de la voirie à la Porte des Ormes.

La mairie a répondu au demandeur que le délai est trop court pour s'organiser et prévenir les administrés.

Le Conseil Municipal fait état des travaux Rue des Acacias. En effet, la rénovation de la voirie réalisée en mai 2018 par la CCPM s'est énormément détériorée. Le Conseil Municipal constate que cette réalisation est à remettre en état afin d'éviter tous dangers pour les usagers.

Le Conseil Municipal décide de solliciter la CCPM pour restaurer la rue des Acacias et, si les résultats sont concluants, alors les travaux de la Porte des Ormes pourront commencer sous condition d'établir un suivi du chantier entre la CCPM, la commune et l'entreprise.

Implantation d'un kiné sur la commune

M. Le Maire informe le Conseil qu'un kiné souhaite installer son cabinet sur la commune. Il a demandé à la mairie la possibilité de créer une place de stationnement handicapé. La commune a donc sollicité la CCPM pour déterminer les coûts de réalisations et en informer le kiné.

Plateforme pour Gens du Voyage

M. Le Maire informe le Conseil que la CCPM mène - *sans aucune concertation avec la commune* - une réflexion sur l'installation d'une plateforme d'accueil des gens du voyage sur la commune d'Esmans, au Bréau, et qu'elle a adressé à la mairie une DICT (Déclaration d'Intention de Début de Travaux) à cette fin.

Le Conseil Municipal s'étonne de la méthode employée par la CCPM et s'interroge sur la capacité du Syndicat des Ecoles du Bresmont à accueillir les enfants en variation aléatoire. Le Conseil remarque également que le terrain n'est desservi par aucun moyen de transport ni aucun réseau.

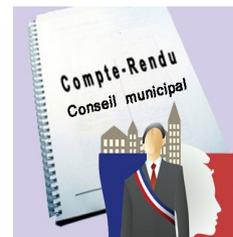
Fermeture du PN 34

M. Le Maire expose au Conseil que les aménagements de voirie qui pourront être réalisés à la suite de la fermeture du PN 34 sont en cours de réflexion.

Il est remarqué que depuis la réalisation du rond-point du Petit Fossard, il y a un flux constant d'automobiles sur la RD 606 ce qui engendre une dangerosité à la traversée au stop du Grand Fossard.

Projet Petit Fossard

M. Le Maire fait état de l'avancement du projet d'implantation d'un commerce sous l'enseigne LIDL au carrefour du Petit Fossard et de celui d'un hôtel et de commerces au sud du Rond-Point du Petit Fossard.



Feu STLG

M. Le Maire informe les membres du Conseil qu'un incendie a eu lieu au sein de la société STLG dans la nuit du lundi 17 au mardi 18 juin.

Recensement bureau de vote et emplacement d'affichage

M. Le Maire informe le conseil que pour les élections municipales de mars 2020, le bureau de vote sera localisé à la Maison des Associations car la salle est plus grande que la salle du conseil en mairie.

Les emplacements d'affichages seront :

- à la Mairie
- à la Maison des Associations.
- au Chemin du Moulin
- au Chemin du Moulin à Cailloux
- à la Porte des Ormes
- à la Rue des Acacias

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h41

Séance du 22 juillet 2019

Présents : MMES, FAMECHON, GUIMPIED, MM BELLIOU, BERNARD, BLANCHOT, DELALANDRE, GUYOT, NICOLAS, POUSSEL, SANSONI,

Absent(e)s excusé(e)s : MMES HELUIN, MASSON, ORTIZ, VACHON,

Secrétaire de séance : M. SANSONI,

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 19 juin 2019 est adopté à l'unanimité sous réserve de quelques modifications de forme.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

• **Modification des statuts du SITCOME**

CONSIDERANT la demande du SITCOME en date du 26 juin 2019, demandant à l'assemblée délibérante d'approuver la modification de l'article 1, 1^{er} paragraphe, des statuts du SITCOME.

à l'unanimité,

APPROUVE la modification des statuts du SITCOME et notamment de son article 1, 1^{er} paragraphe.

• **Arrêt du Plan Local d'Urbanisme et bilan de la concertation**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles le projet de plan local d'urbanisme a été élaboré, à quelle étape de procédure il se situe, et présente celui-ci.

Le Conseil Municipal,

VU le Code de l'Urbanisme modifié par les lois :

- n° 2000-1208 du 13 décembre 2000, relative à la solidarité et au renouvellement urbains,
- n° 2003-590 du 2 juillet 2003, dite « urbanisme et habitat »,
- n° 2010-788 du 12 juillet 2010 d'engagement national pour l'environnement (Grenelle II),
- n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (loi ALUR).

VU la délibération du 27 avril 2015, prescrivant la révision du plan local d'urbanisme.

VU le porter à la connaissance du Préfet, ainsi que les éléments d'information et de recommandations, en date du 28 décembre 2015.

VU le débat mené au sein du Conseil Municipal le 21 février 2018, définissant les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables.

VU les résultats de la concertation menée sur le plan local d'urbanisme, avec notamment mise à disposition de documents et trois réunions publiques,

VU le compte rendu des réunions de commissions et notamment celles, avec les personnes publiques associées et consultées,

VU la décision de la Mission régionale d'autorité environnementale, en date du 23 mars 2019, après examen au cas par cas, prescrivant de réaliser une évaluation environnementale de la révision du plan local d'urbanisme d'Esmans (77), en application de l'article R.104-28 du code de l'urbanisme

ENTENDU l'exposé du Bureau d'Etudes, effectué dans le cadre d'une suspension de séance

VU le projet de plan local d'urbanisme

CONSIDERANT que le bilan de la concertation préalable conduit la Municipalité à maintenir les orientations générales retenues par la commission communale.

CONSIDERANT que le projet de plan local d'urbanisme est ainsi prêt à être transmis pour



CONSEIL MUNICIPAL - Suite

avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration et aux organismes qui ont demandé à être consultés.

par 9 voix pour et 1 abstention,

TIRE le bilan de la concertation préalable et

ARRETE le projet de plan local d'urbanisme de la commune d'Esmans, tel qu'il est annexé à la présente ;

PRECISE que le projet de plan local d'urbanisme sera communiqué pour avis :

- à l'ensemble des personnes publiques associées à la révision du plan local d'urbanisme ;
- aux personnes publiques ayant demandé à être consultées sur le projet de P.L.U ;
- aux Maires des communes voisines ;
- aux Présidents d'associations agréées qui en font la demande.

DECIDE que l'ensemble des dispositions contenues aux articles R.151-1 et suivants du code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur au 1er janvier 2016 seront applicables au plan local d'urbanisme d'Esmans.

QUESTIONS DIVERSES :

Tertre Doux

M. Le Maire informe les membres du conseil qu'un projet de voirie au Tertre Doux a été élaboré par la Communauté de Communes du Pays de Montereau et est prévu d'être réalisé prochainement.

Parking de l'église

M. Le Maire informe le Conseil qu'une entreprise interviendra le 29 juillet prochain pour réaliser un rebouchage des nids de poules sur le parking de l'église.

Travaux de voirie Rue des Acacias + Porte des Ormes

Les représentants de la Communauté de Communes du Pays de Montereau vont à nouveau se rendre sur place rue des Acacias pour constater la détérioration de la voirie.

Suite à la position prise lors de la précédente réunion du Conseil Municipal, les travaux Porte des Ormes sont suspendus à la reprise des travaux dans une forme de qualité rue des Acacias.

Jeux à l'entrée du village

M. Le Maire expose au Conseil que la société de maintenance des jeux à l'entrée du village va être relancée afin d'obtenir une date d'intervention pour la rénovation du sol. En effet, la société n'a pas donné suite aux demandes de la mairie pour les travaux de réparation.

Projet Petit Fossard

M. Le Maire informe les membres du conseil qu'un permis de construire a été déposé pour la construction d'un pôle « hôtellerie et restauration ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Séance du 2 Octobre 2019

Présents : MMES FAMECHON, ORTIZ, MM BELLIOU, BERNARD, BLANCHOT, DELALANDRE, GUYOT, NICOLAS, SANSONI,

Absent(e)s excusé(e)s : MMES GUIMPIED, HELUIN, MASSON, VACHON, M. POUSSEL ayant donné pouvoir à M. BLANCHOT.

Secrétaire de séance : MME ORTIZ,

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 22 juillet 2019 est adopté à l'unanimité sous réserve de quelques modifications de forme.

Aucune observation n'est apportée sur les décisions prises par M. le Maire au titre de ses délégations :

DM 2019-07-23/01 : Ets LEPATRE - Acquisition de matériel électrique d'entretien des espaces verts pour 3 576 € TTC,

DM 2019-07-25/01 : Ets JEAN LEFEBVRE - Remplacement du portail motorisé sur entrée des garages par un portail manuel et modifications d'aménagements extérieurs à la mairie pour 9070 € TTC

DM 2019-09-02/01 : Ets CASA ELEC - Travaux de modification de l'éclairage du local archives et extérieur pour 1 517 € TTC

DM 2019-09-02/02 : Ets CASA ELEC - Suppression des travaux d'électricité dans les bureaux de l'étage : -2 407 € TTC

Monsieur Le Maire invite les personnes présentes à faire une minute de silence en hommage à l'ancien Président de la République M. Jacques CHIRAC.

Monsieur Le Maire demande de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour un point sur la demande d'avis du Président du Syndicat des Ecoles du Bresmont sur le Projet d'Aire d'Accueil des Gens du Voyage à Esmans porté par la CCPM.

Le Conseil se prononce favorablement à cet ajout.



Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

• **Convention de vérification de l'installation de protection contre la foudre située à l'église**

à l'unanimité,

DECIDE de passer convention avec la société BCM Foudre pour la vérification de l'installation de la protection contre la foudre située à l'église, dont la durée est de trois ans, pour un tarif annuel de 245,00 euros HT

• **Avis sur le SCOT Seine et Loing**

AYANT VU la délibération en date du 03 juillet 2019 par laquelle le SMEP Seine-et-Loing a arrêté son projet de Schéma de Cohérence Territoriale,

SOLLICITE par le le SMEP Seine-et-Loing pour donner son avis, conformément à l'article L.143-20 du code de l'urbanisme,

CONSIDERANT que les intérêts essentiels de la commune risquent d'être compromis par le projet de SCOT arrêté,

REMARQUANT que d'ordre général le projet présente d'importants problèmes de cohérence interne au document, notamment dans ses objectifs chiffrés.

à l'unanimité,

DECIDE :

- d'émettre un avis défavorable sur le projet de SCOT Seine et Loing arrêté,
- de demander, au titre de l'article L.143-21 du code de l'urbanisme les modifications suivantes :
 - la révision des données chiffrées de développement démographique, de construction de logements, de développement économique, et de consommation d'espace, afin de revenir à des objectifs plus raisonnables et cohérents avec les projets de développement voulus par les élus du territoire et d'ores et déjà inscrits dans les documents d'urbanisme approuvés ou en cours d'élaboration, et dans le cadre du PLH intercommunal.
 - la prise en compte des modifications demandées ci-dessus

• **Modification des statuts du SITCOME**
• **Annulation de la délibération DC 2019-07-22/01**

VU sa délibération DC 2019-07-22/01 en date du 22 juillet 2019,

VU le courrier du Président du SITCOME en date du 03 septembre 2019,

à l'unanimité,

ANNULE la délibération DC 2019-07-22/01 du 22 juillet 2019,

APPROUVE la modification des statuts du SITCOME et notamment de son article 1,

« **Article 1^{er}** :

En application des articles L 5212-1 à L 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est constitué entre les communes de Barbey, Blennes, Cannes Ecluse, Chevry-en-Sereine, Courcelles-en-Bassée, Echouboulains, Esmans, Forges, La Brosse Montceaux, La Grande Paroisse, Laval en Brie, Marolles sur Seine, Misy sur Yonne, Montereau Fault-Yonne, Montmachoux, Noisy-Rudignon, Saint Germain Laval, Salins, Thoury-Ferrottes et Varennes sur Seine, un Syndicat Intercommunal qui prend la dénomination de :

« **SYNDICAT INTERCOMMUNAL de TRANSPORTS COLLECTIFS de MONTE-REAU** et ses environs dit « **S.I.T.C.O.M.E.** ».

Le SITCOME pourra également conventionner avec toute Commune ou Communauté de Communes environnantes afin que ces dernières puissent bénéficier de l'expérience et de l'appui technique et professionnel des agents du SITCOME sur le service de Transport à la demande et allouer ses services en fonction du conventionnement. »

• **Convention avec le Musée des Sapeurs-Pompiers de Fontainebleau**

à l'unanimité,

AUTORISE le Maire ou son délégué à signer la convention avec le musée des sapeurs-pompiers de Fontainebleau par laquelle la commune d'Esmans fait don au musée des sapeurs-pompiers de Fontainebleau d'une motopompe incendie de marque GUINARD datant des années 1940 environ,

Le musée a la charge du nettoyage, de l'entretien et de la remise en état éventuelle de ce matériel.

Au cas où le musée souhaiterait échanger ou revendre ce véhicule, il devra en informer la municipalité d'Esmans qui, après avis, pourra éventuellement demander la restitution de cette motopompe à la commune.

• **Désignation d'un représentant auprès d'ID77**

DESIGNE M. BLANCHOT Joël, comme représentant de la commune au sein de l'assemblée générale du GIP « ID77 ».



CONSEIL MUNICIPAL - Suite

• Projet d'Aire d'Accueil des gens du Voyage : Question du S.I des Ecoles

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal d'un courrier reçu du Syndicat des Ecoles du Bresmont le 26 septembre dernier par lequel son Président alerte des conséquences potentielles sur le fonctionnement des écoles et souhaite recueillir l'avis du Conseil Municipal au sujet du projet porté par la Communauté de Communes du Pays de Montereau (CCPM) d'installer à Esmans une aire d'accueil des gens du voyage.

Le Conseil Municipal,

OÙ Monsieur le Maire,

CONSIDERANT l'impact prévisible et possible sur le fonctionnement de l'école et des services périscolaires que la scolarisation d'enfants de façon aléatoire et non anticipable est susceptible de générer,

CONSIDERANT l'impact potentiel sur les effectifs d'encadrement des enfants que ce projet est susceptible de générer et les conséquences sur le budget de la commune, principal contributeur au S.I des Ecoles, dont la participation financière à ce syndicat est le premier poste de dépenses du budget communal,

CONSIDERANT que tous les niveaux scolaires ne sont pas pourvus d'un enseignant et que l'organisation spatiale annuelle des classes suppose une régularité des effectifs tout au long de l'année scolaire après en avoir délibéré :

Monsieur le Maire, Président du S.I des écoles par ailleurs, s'étant retiré du vote,

à l'unanimité des présents et représentés

En réponse au questionnement du Président du S.I des Ecoles du Bresmont,

CONSIDERE les structures scolaires du S.I des écoles du Bresmont comme inadaptées à un accueil de qualité des fluctuations de population scolaire susceptibles de découler de la mise en place sur le périmètre du regroupement pédagogique d'une aire d'accueil des gens du voyage comme celle envisagée par la Communauté de Communes du Pays de Montereau.

SE PRONONCE contre le projet de la Communauté de Communes du Pays de Montereau d'installer une aire d'accueil des gens du voyage sur le territoire des communes membres du RPI, à Esmans pour le cas présent.

CHARGE ses délégués au sein du syndicat à porter la voix de la commune sur ce sujet.

• Projet d'Aire d'Accueil des Gens du Voyage à Esmans

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des études engagées depuis plusieurs mois par la Communauté de Communes du Pays de Montereau (CCPM) visant à définir un endroit sur le territoire susceptible d'accueillir une aire d'accueil des gens du voyage.

Il complète en expliquant que lors de la réunion du bureau communautaire du 03 juin 2019, M. ALBOUY, le président de la CCPM a annoncé qu'un espace susceptible d'accueillir cette aire avait été trouvé et qu'il se situait à Esmans, le long de la RD 606 en direction de Moret, sur la parcelle A1054 appartenant à un propriétaire privé.

Le Conseil Municipal,

après avoir délibéré, à l'unanimité

S'OPPOSE au projet de mise en place d'une aire d'accueil de gens du voyage sur la parcelle A1054 à Esmans porté par la CCPM.

QUESTIONS DIVERSES :

Tertre Doux

M. Le Maire informe les membres du conseil que la CCPM a fait une remarque concernant le projet de voirie au Tertre Doux. Les eaux pluviales des habitations sont rejetées sur la voirie alors que le PLU de la commune l'interdit. La commune a répondu que les habitations sont anciennes et qu'en absence de travaux réalisés par les riverains, le PLU ne peut être imposé et s'appliquer. La CCPM est donc invitée à réaliser les travaux de voirie envisagés au Tertre Doux sans tarder.

Projet de vente des Aéroports de Paris

M. Le Maire informe le Conseil que les élus de la commune d'Esmans ont été sollicités pour prendre position en donnant un avis sur le projet de vente des Aéroports de Paris. Un site internet a été créé pour faire un référendum. La population d'Esmans sera informée via un article dans le journal de la commune.

Projet Petit Fossard

M. Le Maire informe les membres du Conseil qu'un permis de construire a été déposé début juillet pour la construction d'un pôle « hôtellerie et restauration ».

Les porteurs de projet de l'enseigne LIDL ont également déposé un permis de construire fin septembre pour la construction d'un commerce alimentaire.

Un permis d'aménager est en cours de dépôt par la société Financière Monceau.



Le Ru d'Esmans

Avec les conditions météorologiques inhabituelles, la végétation dans le ru s'est développée de façon exubérante.

L'employé communal a en premier lieu enlevé 9 bennettes d'herbes aquatiques. Ensuite « Initiative 77 » a été missionnée par la Communauté de Communes du Pays de Montereau pour nettoyer le ru avant d'engager le programme de réfection des berges.

Le lavoir était également envasé et il a été nettoyé par le personnel communal.

Jeux à l'entrée du village

M. Le Maire informe le Conseil que le sol souple de l'aire de jeux va être rénové dans les prochains jours.

Parking de l'Eglise

M. Le Maire expose au Conseil qu'au vu de l'absence de pluie, il est difficile de juger de l'efficacité de la méthode de rebouchage des nids de poules utilisée le 29 juillet dernier par une entreprise missionnée par la Communauté de Communes du Pays de Montereau.

Cabine téléphonique et Parcours de santé

M. Le Maire informe les membres du Conseil que la cabine-livre est en préparation. La création d'un parcours de santé à l'entrée du village est également en cours d'étude.

CCAS

Le repas des aînés a lieu dimanche 06 octobre 2019, 72 personnes sont inscrites.

Plan Local d'Urbanisme

M. Le Maire informe les membres du Conseil le projet du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Esmans sera présenté le 17 octobre 2019 en Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers. L'enquête publique aura lieu par la suite.

Site WEB

M. Le Maire informe le Conseil que depuis la fin de juillet, le nouveau site Web de la commune est en ligne. Les membres du Conseil sont invités à le consulter et à communiquer leur remarque afin que l'on puisse faire évoluer le site Web.

Rue des Acacias

Le Conseil Municipal fait état de la dégradation constante de la voirie.

Arbre de Noël

L'arbre de Noël des enfants aura lieu le 14 décembre 2019 à la salle Elio OMICI à Esmans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h35.



VIE PRATIQUE

Technologie téléphonique

ORANGE modernise progressivement ses installations et réseaux.

Depuis fin 2018, les offres reposant sur la technologie actuelle RTC (réseau téléphonique commuté) ne sont plus proposées à la vente mais perdurent pour les clients d'ores et déjà équipés, au moins jusqu'en 2023.

Aucune ligne ne sera coupée sans préavis.

Bien que seulement 3% des lignes analogiques devront migrer vers le nouveau réseau IP (Internet Protocol) en 2023, ce sera toutefois le cas de celles de notre commune d'Esmans qui est annoncée comme concernée par ce changement dès 2023.

Votre matériel actuel peut être réutilisé à moins qu'il ne soit très ancien. Tous les téléphones à la norme DECT sont compatibles avec la technologie de voix sur IP.

Si vous utilisez un système de télésurveillance pour la sécurité de votre habitation ou un système de téléassistance pour entrer en contact avec un centre d'assistance ou déclencher une alerte en cas de problème, rapprochez-vous de votre fournisseur de service qui vous indiquera si votre configuration technique est compatible.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site :

<https://reseaux.orange.fr/projets/modernisation-telephone-fixe>



VIE PRATIQUE - Suite

Véligo

Ile-de-France Mobilités, par l'intermédiaire d'une délégation de service public, s'est lancé l'an dernier dans la location longue durée de vélos à assistance électrique.

En séance du 27 juin 2018, le Conseil Municipal s'est déclaré favorable à l'intégration de la commune dans la procédure de mise en concurrence des opérateurs.

L'exploitation du service, appelé Véligo Location, a été confiée au groupement Fluow rassemblant quatre acteurs : La Poste, Vélogik, Transdev et Cyclez.

C'est près de 20 000 vélos qui devraient être proposés à la location dès la fin de 2020 sur la Région Ile-de-France.

A cette date, 500 vélos cargo pourraient également être proposés.

Les principales caractéristiques de Véligo sont les suivantes :



- Un tarif mensuel de 20 à 40 euros, hors options, pour une durée de 6 à 9 mois, dont une partie peut être prise par l'em-

ployeur,

- Une souscription à Véligo Location entièrement dématérialisée avec site web et application mobile dédiés,
- Un Centre Relation Client pour répondre aux demandes des Franciliens tout au long de leur abonnement,
- Le choix du point de retrait par l'utilisateur une fois son inscription finalisée,
- Des points de retrait s'appuyant sur le réseau le plus dense en Ile-de-France à savoir La Poste, complété de plusieurs réseaux partenaires.

Au total plus de 200 points de retrait seront agréés Véligo Location. Pour notre secteur, le point de location le plus proche est le magasin Décathlon à Varennes-sur-Seine

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le site : <https://www.veligo-location.fr>



Référendum d'Initiative Partagée

Le référendum d'Initiative Partagée (RIP) est le dispositif prévu par l'article 11 de la Constitution depuis la révision constitutionnelle de 2008.

Un référendum portant sur les domaines mentionnés à l'article 11 de la Constitution « peut être organisé à l'initiative d'un cinquième des membres du Parlement, soutenue par un dixième des électeurs inscrits sur les listes électorales ».

Tout citoyen français inscrit sur la liste électorale de sa commune ou de son consulat peut soutenir des propositions de loi référendaire.

La loi organique prévoit un recueil uniquement sous forme électronique. Le site internet www.referendum.interieur.gouv.fr/soutien/etape-1, spécifiquement prévu à cet effet, permet de recueillir ces soutiens, selon trois modalités de dépôt :

- l'électeur dépose son soutien à la proposition de loi référendaire sur le site inter-

net par ses propres moyens (ordinateur, smartphone, tablette, etc) ;

- l'électeur dépose son soutien à la proposition de loi référendaire sur le site internet via des points d'accès situés dans la commune la plus peuplée de chaque canton ou au niveau d'une circonscription administrative équivalente et dans les consulats ;

- l'électeur fait enregistrer électroniquement son soutien présenté sur papier par un agent de la commune la plus peuplée de chaque canton ou par un agent du consulat. Les électeurs ne disposant ni d'une carte nationale d'identité ni d'un passeport ne peuvent être identifiés directement sur le site internet et doivent obligatoirement déposer leur soutien selon cette modalité.

Actuellement, si vous le souhaitez, vous avez la possibilité de participer au soutien de la proposition de loi visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris.

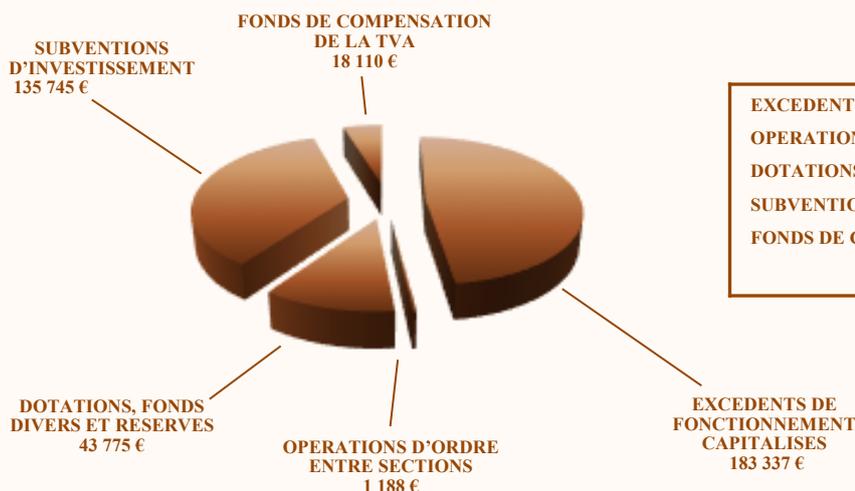


FINANCES - COMPTE ADMINISTRATIF 2018

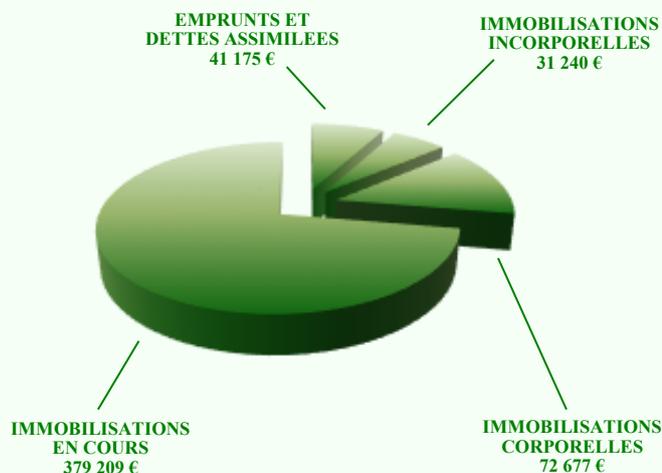
Chaque année, la commune vote son budget au premier trimestre de l'année. Dès l'année terminée, un bilan des dépenses et des recettes permet de connaître l'état financier de la commune et sa capacité à engager des moyens sur les projets à venir. Vous trouverez ci-après ce bilan appelé « compte administratif » pour l'année 2018.

Il se divise en deux sections : une destinée à l'Investissement, correspondant aux actions apportant du patrimoine à la commune, et l'autre au Fonctionnement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES (valeurs arrondies)

EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	183 337
OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	1 188
DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	43 775
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	135 745
FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA	18 110
TOTAL	382 155

DEPENSES (valeurs arrondies)

EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	41 175
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	31 240
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	72 677
IMMOBILISATIONS EN COURS	379 209
TOTAL	524 301

Analyse :

Le résultat brut de la section d'investissement 2018 s'établit à un déficit de - 142 147 €.

Le calcul du résultat cumulé d'investissement 2018 impose de considérer les éléments suivants :

- Le report en déficit de l'année 2017 d'un montant de - 36 325 €,
- Les dépenses restant à faire sur les opérations de l'exercice 2018 d'un montant de 140 348 €.

Le résultat cumulé s'établit donc de la façon suivante :

REPORT DU DEFICIT DE L'ANNEE 2017	- 36 325
RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 EN DEFICIT	- 142 147
RESTES A REALISER 2018 EN RECETTES	140 348
TOTAL	- 38 124

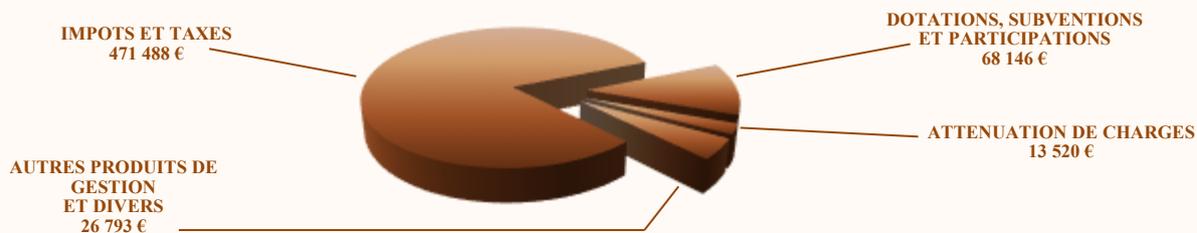
FINANCES - COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - Suite

La section de fonctionnement correspond aux dépenses liées à l'entretien de la commune et de son patrimoine. En dépenses, on y trouve les charges de personnel, les charges générales telles que le carburant ou l'électricité, les intérêts des emprunts en cours, les coûts de fonctionnement, des charges externalisées comme les écoles, le CCAS, les transports collectifs, et en recettes, principalement les impôts, les taxes et les dotations et compensations ainsi que les revenus de la vente de concessions ou de services (location de salle, ...).

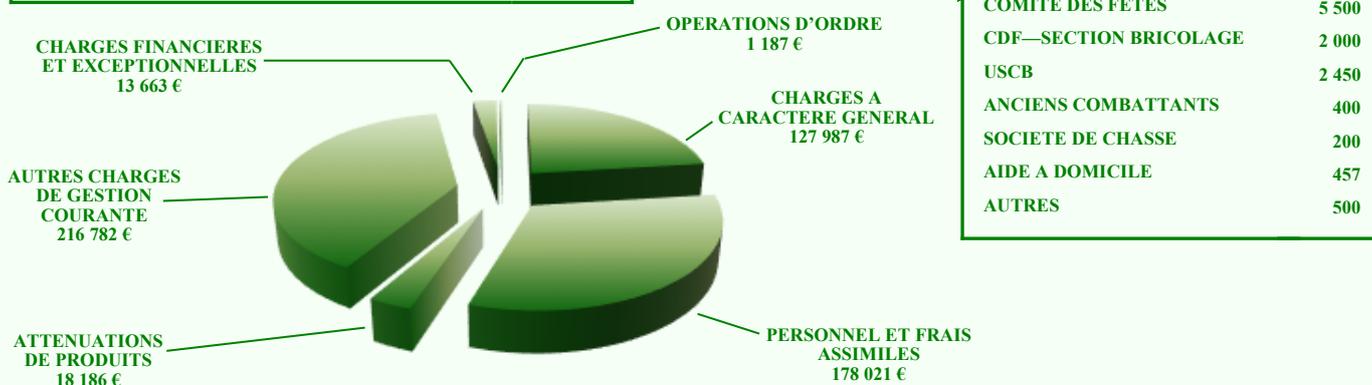
SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES (valeurs arrondies)

IMPOTS ET TAXES	471 488	dont	TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	263 303
DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	68 146		FONDS DE COMPENSATION	137 613
ATTENUATION DE CHARGES (contrat aidé)	13 520		DROITS DE MUTATION	44 043
AUTRES PRODUITS DE GESTION ET DIVERS	26 793		AUTRES TAXES	26 529
TOTAL	579 947			

**DEPENSES** (valeurs arrondies)

CHARGES A CARACTERE GENERAL	127 987	dont	PARTICIPATIONS :	
PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	178 021		SYNDICAT DES ECOLES	150 900
ATTENUATIONS DE PRODUITS (dégrèvement, ...)	18 186		TRANSPORTS (SITCOME)	16 635
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	216 782		SERVICE INCENDIE	12 361
CHARGES FINANCIERES ET EXCEPTIONNELLES	13 663		CCAS	10 000
OPERATIONS D'ORDRE	1 187			
TOTAL	555 826			

**Analyse :**

Le résultat brut de la section de fonctionnement 2018 s'établit à un excédent de 24 121 €.

Le calcul du résultat cumulé de fonctionnement reprend le résultat de l'année 2017 qui était de + 286 454 € et s'établit à la somme de + **310 575 €**.

FINANCES - BUDGET 2019

Le budget 2019 répond aux objectifs de projets et aux charges de la commune.

Cette année encore, il faut intégrer les conséquences de la continuité des baisses de dotations données par l'Etat. En effet, la dotation forfaitaire de l'Etat passe de 50 104 € perçus en 2018 à 45 500 € annoncés en 2019 (105 070 € en 2010).

Les recettes de fonctionnement 2019 intègrent le résultat de fonctionnement de 2018, soit la somme de 286 454 € qui est donc affectée sur la ligne « Excédents année antérieure reportés ».

Une somme de 52 159 € est prévue en dépenses pour autofinancer le budget d'investissement, elle figure à la ligne « Virement à la section d'Investissement ».

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES (valeurs arrondies)

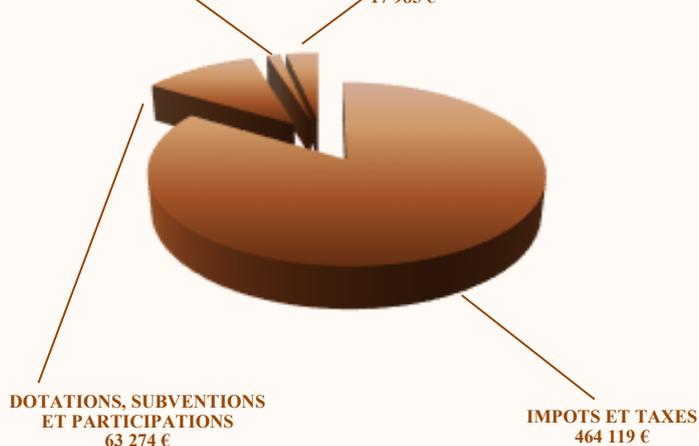
IMPOTS ET TAXES	464 119
DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	63 274
ATTENUATION DE CHARGES (contrat aidé)	7 500
AUTRES PRODUITS DE GESTION ET DIVERS	17 985
PRODUITS EXCEPTIONNELS ET FINANCIERS	1
TOTAL	552 879

Auxquelles s'ajoutent :

EXCEDENTS ANNEE ANTERIEURE REPORTEES	272 451
TOTAL	825 330

ATTENUATION DE CHARGES
7 500 €

AUTRES PRODUITS DE
GESTION ET DIVERS
17 985 €

**DEPENSES** (valeurs arrondies)

CHARGES A CARACTERE GENERAL	283 347
DEPENSES IMPREVUES (fond de roulement)	58 200
PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	189 024
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	218 878
CHARGES FINANCIERES ET EXCEPTIONNELLES	23 722
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	52 159
AFFECTATION DU RESULTAT 2018	38 124
TOTAL	825 330

dont

PARTICIPATIONS :

SYNDICAT DES ECOLES	132 000
TRANSPORTS (SITCOME)	16 300
SERVICE INCENDIE	12 400
CCAS	12 000

SUBVENTIONS :

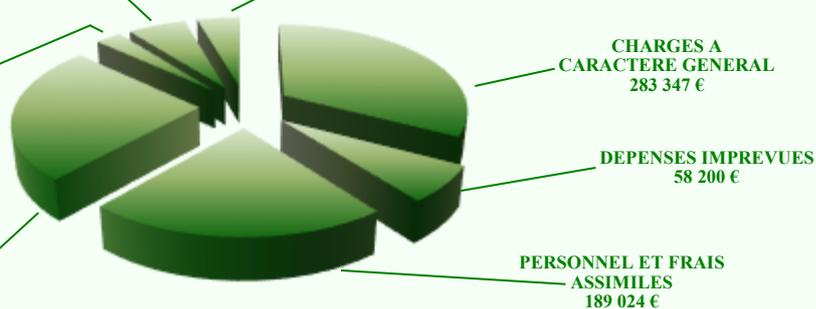
COMITE DES FETES	4 500
CDF -- SECTION BRICOLAGE	2 000
USCB	2 400
ANCIENS COMBATTANTS	400
SOCIETE DE CHASSE	200
AIDE A DOMICILE	457
AUTRES	350

AFFECTATION DU
RESULTAT 2018
38 124 €

VIREMENT A LA SECTION
D'INVESTISSEMENT
52 159 €

CHARGES FINANCIERES
et EXEPTIONNELLES
23 722 €

AUTRES CHARGES DE
GESTION COURANTE
218 878 €



FINANCES - BUDGET 2019 - Suite

Le compte administratif de 2018 (hors restes à réaliser) constate un déficit du budget d'investissement de 178 472 € qui doit être affecté sur la ligne « Déficit année antérieure reporté » (ce déficit est à comparer avec la balance positive des « Restes A Réaliser 2018 » d'un montant de 140 348 €).

L'alimentation du budget d'investissement est complétée d'une part par le virement de section à section de 52 159 € et d'autre part par l'affectation d'excédents de fonctionnement pour un montant de 38 124 €.

Le budget d'investissement intègre les sommes nécessaires notamment au solde des travaux à réaliser à la mairie, ainsi qu'à d'autres projets plus modestes pour l'amélioration du cadre de vie. Il intègre également le remboursement du capital des échéances d'emprunts 106 247 € ; les intérêts sont payés par le budget de fonctionnement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

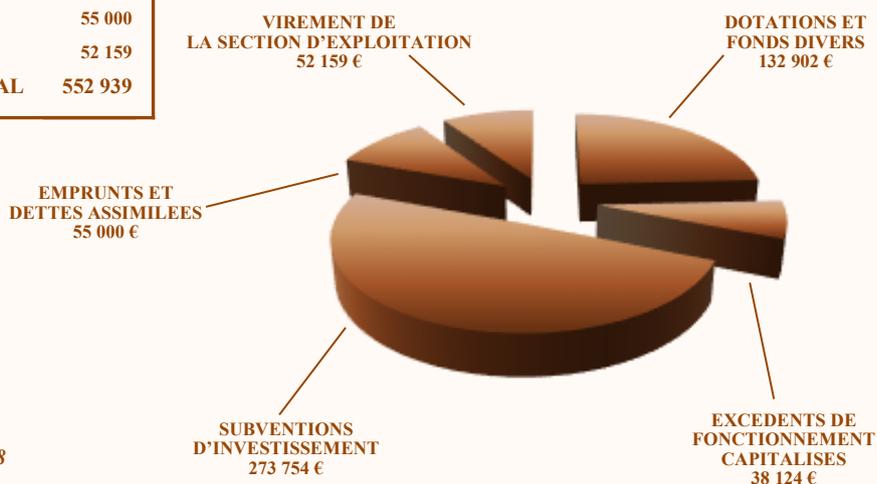
RECETTES * (valeurs arrondies)

DOTATIONS ET FONDS DIVERS	133 902
EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	38 124
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	273 754
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	55 000
VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	52 159
TOTAL	552 939

dont

FCTVA

133 902



* y compris les restes à réaliser 2018

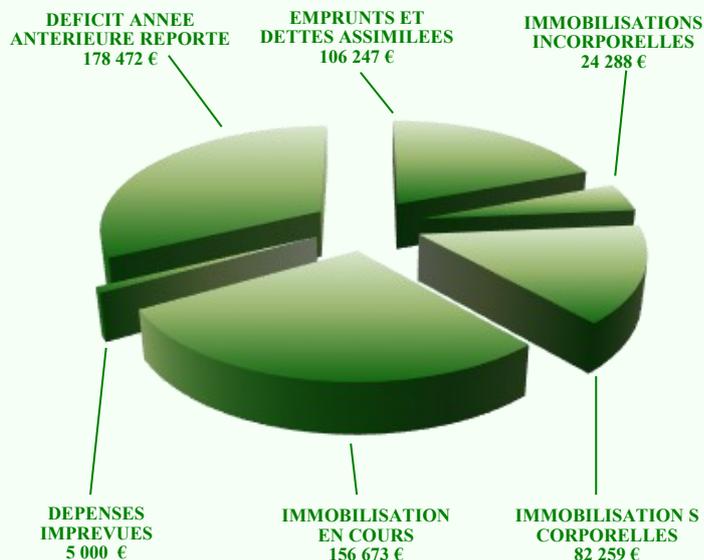
DEPENSES * (valeurs arrondies)

EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	106 247
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (études)	24 288
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (aménagement)	82 259
IMMOBILISATIONS EN COURS (travaux)	156 673
DEPENSES IMPREVUES	5 000
TOTAL	374 467

Auxquelles s'ajoute:

DEFICIT ANNEE ANTERIEURE REPORTE	178 472
TOTAL	552 939

* y compris les restes à réaliser 2018



Inscription aux écoles : dès l'âge de trois ans



Jusqu'alors, les enfants qui atteignaient l'âge de trois ans dans l'année calendaire **pouvaient** être inscrits à l'école dès le mois de septembre. La scolarité était obligatoire à partir de six ans.

Ces conditions ont changé, désormais, dès que les enfants atteignent l'âge de trois ans, ils **doivent** être scolarisés.

Pour ce faire, il vous faut d'abord pré-inscrire votre enfant auprès du syndicat des écoles et obtenir un certificat de pré-inscription.

Avec celui-ci vous pourrez prendre rendez-vous avec la directrice de l'école en vue de l'inscription de l'enfant.

Il vous faudra vous munir des pièces suivantes :

- le carnet de santé de l'enfant,
- le livret de famille,
- si nécessaire, un certificat de radiation de l'école précédente.

Coordonnées:

Syndicat des écoles :

Mme Dauvet : 01 60 96 21 61

Ecole maternelle et primaire d'Esmans :

Mme Faria : 01 64 32 15 56

Ecole primaire de La Brosse-Montceaux :

Mme Beaulieu : 01 64 32 55 50

Au sujet des écoles

Les périodes estivales sont traditionnellement mises à profit pour apporter les améliorations nécessaires aux structures scolaires.

A l'école de La Brosse Montceaux où sont scolarisés les enfants des niveaux primaires, le sol de la classe de CE2 a été refait et les stores de la classe de CM1 ont été remplacés.

Durant l'été encore, nous avons procédé au choix de l'entreprise qui sera en charge de fournir les repas de la restauration scolaire pour les trois années à venir.

Cinq entreprises ont soumissionné et c'est la société Depreytère située à Moret-Loing-Orvanne qui a été retenue.

Avec cette entreprise sont ainsi garantis la fourniture d'un élément bio par repas et un repas végétarien par semaine. Les circuits d'approvisionnement cours sont également plébiscités par cette offre.

En ce qui concerne les premiers commentaires des enfants, les portions sont plus copieuses et de meilleur goût.

Concernant le côté financier, la proposition retenue permet au syndicat des écoles de ne pas augmenter le tarif des repas.

Cette année scolaire 2019-2020, la répartition des élèves opérée par les enseignants a conduit à ce que la classe des CP soit une classe de deux niveaux et intègre donc des enfants de grande section de maternelle GS.

Cette situation a conduit l'enseignante à demander que lui soit allouée les services d'une assistante aux écoles maternelles.

Le syndicat a fait le choix de répondre favorablement à cette demande qui permet un meilleur accompagnement des enfants dans la classe mixte GS/CP.

Cela génère un coût supplémentaire qui doit être pris sur le budget de l'école et aussi à terme, un effort financier supplémentaire pour les trois communes.

En effet, le budget des écoles est bâti en fin d'année calendaire pour la totalité de l'année suivante qui comporte les caractéristiques de deux années scolaires. Ce budget, voté en début d'année, détermine les montants que le budget communal de chaque commune devra verser au syndicat des écoles pour la totalité de l'année en cours.

Les fluctuations en cours d'année sont donc assez difficiles à assumer du fait du peu de latitude financière.

Nous tenterons malgré cela de ne pas trop pénaliser les autres aspects liés à l'enseignement.

Prochainement, chaque école sera dotée des drapeaux Français et Européen et celle d'Esmans disposera de son enseigne,

« *Ecole de la Source* ».



Cette charge supplémentaire, qui constitue un effort financier pour les trois communes de notre regroupement, permet un meilleur accompagnement des enfants dans la classe mixte Grande section de maternelle / Cours Préparatoire.

VIE LOCALE

Plan Local d'Urbanisme – P.L.U

Comme annoncé dans le précédent Fil du Ru, les termes du projet de PLU ont été arrêtés (retenus) par le conseil municipal lors de sa séance du 22 juillet.

Une période de trois mois s'est alors ouverte durant laquelle les instances et partenaires ont pu faire leurs remarques, « émettre leur avis ».

Le temps est désormais venu de procéder à l'enquête publique, elle se tiendra du 18 novembre jusqu'au 21 décembre.

Durant cette période d'un mois, chacun d'entre vous pourra consulter les éléments du projet en mairie et faire ses remarques écrites sur le cahier de l'enquête.

Ces éléments seront également consultables sur le site Internet de la commune où vous pourrez également faire vos remarques: <https://www.esmans.fr>.

Vous pourrez être reçu par le commissaire enquêteur durant une de ses permanences.

Elles se tiendront :

- samedi 23 novembre de 10h à 12h,
- mercredi 4 décembre de 15h30 à 17h30
- mercredi 11 décembre de 10h30 à 12h30
- samedi 21 décembre de 10h à 12h

En fonction des remarques ou questions posées et des réponses fournies par le conseil municipal, le commissaire enquêteur rendra son rapport.

Ensuite, s'appuyant sur les remarques et sur le rapport du commissaire enquêteur, le conseil municipal apportera les modifications nécessaires au projet et approuvera définitivement celui-ci.

Une fois approuvé, chacun disposera de deux mois pour contester le PLU en justice, faute de quoi une fois ce délai passé, il deviendra définitivement le document d'urbanisme applicable à Esmans.



Nouveau site Web

Lors de sa réunion du 30 Janvier 2019, le conseil municipal a décidé de procéder à la mise à niveau du site Internet de la commune. Cette charge a été confiée à l'entreprise Absolute Web qui développe une offre spécifique pour les collectivités.

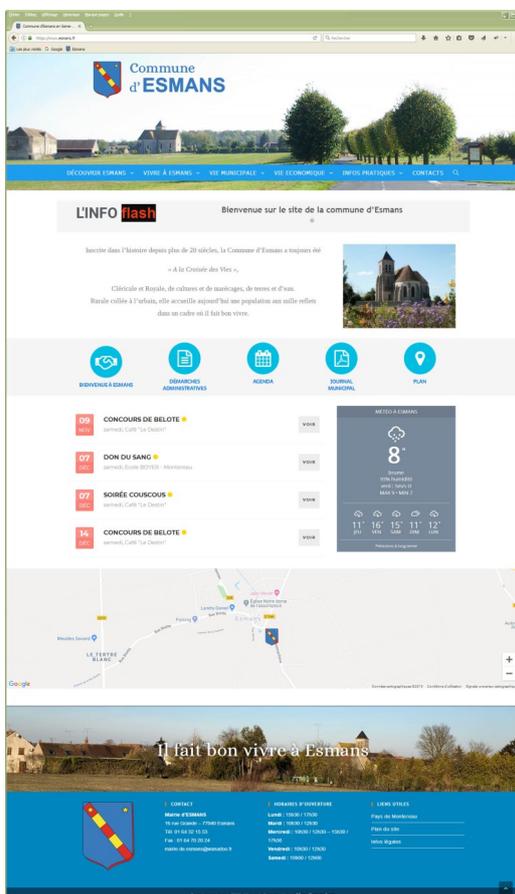
Reprenant globalement la structure de l'ancien site, le nouveau site est opérationnel depuis juillet dernier et permet la consultation depuis les appareils mobiles.

Prochainement, durant la période consacrée à l'enquête publique relative au PLU, vous pourrez trouver toutes les informations sur le projet de PLU et déposer vos remarques.

Le site de la commune ne demande qu'à se développer et s'enrichir, n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et suggestions, si cela est possible, nous ferons en sorte d'en tenir compte

Le nouveau site est consultable à la même adresse que son prédécesseur:

<https://www.esmans.fr>



Fibre Optique à la maison ... (FTTH)

Ces colonnes s'en sont déjà faites l'écho, la société SFR a pris en charge le développement de la fibre optique sur notre commune et l'objectif annoncé est d'avoir déployé la fibre sur la totalité de la Communauté de Communes pour la fin de l'année 2020.



En ce qui concerne Esmans, le déploiement se passe correctement et 375 logements sont déjà techniquement raccordables à la fibre sur les quelques 440 que compte la commune.

Pour des questions d'ordre réglementaires, un délai est obligatoire avant que les habitants concernés ne puissent demander leur raccordement. Mais le temps passant vite, les demandes de raccordement pourront être effectuées dès le 2 janvier 2020.

Ceux d'entre vous qui sont déjà techniquement raccordables recevront sous peu un courrier de la part de M. le Maire, les informant de cette situation et des modalités que doit respecter leur demande de raccordement.

Entretien et nettoyage du Ru

Le ru d'Esmans, qui prend sa source dans le coeur du village, dessert tout d'abord la mare et le lavoir avant de sillonner au travers de la commune et des propriétés pour au final se jeter dans l'Yonne, à Cannes Ecluse, près du pont sous le chemin de fer.

Le village ne disposant pas d'un réseau d'assainissement pluvial, le ru d'Esmans constitue pour lui le seul canal permettant d'évacuer les eaux de pluie ; son maintien en état est donc très important.

Il l'est également pour des aspects écologiques puisqu'il est un lieu de vie et de développement pour la faune et la flore.

C'est ainsi que tout au long de son cours, le ru doit donc être entretenu pour maintenir un écoulement régulier et éviter la création d'envasement ou d'obstacles de nature à faire déborder celui-ci en amont. C'est à chaque riverain du ru (accédant directement à une berge) qu'il appartient d'entretenir le ru et d'éviter son envasement.



Anciennement cet entretien se faisait une fois l'an, au début de l'automne, mais avec l'ensoleillement et les chaleurs cons-

tatés ces étés derniers, il faut désormais intervenir plusieurs fois, tant la végétation se développe rapidement.

C'est ainsi que cet été la végétation s'est développée de façon inhabituelle dans le ru et dans la partie le long de la rue des potelles l'eau était montée très près du haut de la berge, faisant naître quelques inquiétudes sur les conséquences qu'aurait la survenue d'une pluie importante.



Pour la partie où la commune est riveraine, la charge de l'entretien du ru incombe désormais à la Communauté de Communes du Pays de Montereau.

Les pluies s'annonçant en ce début d'automne, dès que le riverain en aval eut nettoyé sa partie, la commune a pris les devants et le personnel communal est intervenu pour enlever le gros de la végétation, garantissant ainsi que le ru ne déborde pas sur la rue en cas de pluie.

La CCPM est ensuite intervenue et, utilisant les services de « Initiative77 », a bien nettoyé tout le linéaire en partie commune.

Merci à chacun pour son travail.



VIE LOCALE – Suite

... Entretien toujours ...

Nous vous rappelons qu'il incombe à l'occupant d'un terrain de tailler ses végétaux afin que ceux-ci ne dépassent pas de sa propriété.

De plus, les plantations doivent respecter deux règles:

La hauteur des plantations ne doit pas dépasser deux mètres de haut lorsqu'elles sont implantées à moins de deux mètres de la limite séparative avec le voisin ou le domaine public,

Les plantations doivent être implantées au minimum à deux mètres des limites séparatives si leur hauteur doit dépasser deux mètres.

L'entretien de la végétation est une obligation faite à l'occupant d'un terrain. En cas de négligence, la force publique peut

intervenir en lieu et place de l'occupant, et à sa charge.

Chacun de vous est invité à être attentif à cet aspect, les coûts que la collectivité devra mettre à charge des occupants en cas de négligence seront sans doute supérieurs à leurs coûts habituels d'entretien.

Ayez en conscience !

Dans le même esprit, il est rappelé que si la réparation des trottoirs est à la charge de la collectivité, l'entretien et l'aménagement de bateau est à la charge du riverain.

Cet aspect est important à l'approche de l'hiver et plus particulièrement d'épisodes neigeux.



Petit Fossard

L'avancement de la situation au Petit Fossard et au Fossard-Est est assez souvent évoqué dans ces lignes et c'est encore le cas dans cet exemplaire.

Il faut savoir que ce secteur revêt un caractère essentiel pour Esmans et le Pays de Montereau puisqu'il est un des sièges de projets de développement d'activités de toutes natures.

A l'heure où le secteur de Montereau est touché par un taux de chômage important, il est nécessaire de travailler à tout ce qui peut être de nature à favoriser le développement économique et donc à terme l'emploi.

Dans ce cadre l'avancement des réflexions et des études a amené les porteurs de deux projets à les soumettre à l'avis de

la collectivité, sous la forme de demandes de permis de construire déposés en mairie.

L'un de ces projets concerne l'implantation d'une petite surface commerciale sous l'enseigne Lidl, l'autre, plus ambitieux, projette l'implantation de 4 restaurants (ou assimilé) d'un bar et d'un hôtel.

Ces projets sont tous deux en instruction dans les services.

Parallèlement, une demande de permis d'aménager environ sept hectares et demi au Nord-Est du Petit Fossard a également été déposée et est elle aussi en instruction.

D'autres projets sont également en réflexion chez leurs porteurs mais il est trop tôt pour les évoquer dans ces lignes.



Elections municipales

Les élections municipales se tiendront les dimanches 15 et 22 mars 2020

Compte tenu de l'assistance habituellement constatée les fois dernières lors du dépouillement, le scrutin se déroulera à la maison des associations.

Le bureau de vote sera ouvert dès 8h le matin et jusqu'à 18h.

Pour ceux qui souhaitent s'inscrire sur les listes électorales, la date limite est fixée au 7 février 2020.



Ancienne station d'épuration

La station a été démantelée il y a quelques années et depuis, le site sert aux services techniques de la commune pour y entreposer quelques matériels peu utilisés et d'autres matériaux.

De temps à autre, nous avons la désagréable surprise d'y retrouver des déchets. Encore dernièrement, nos agents ont été dans l'obligation de ramasser des emballages carton et polystyrène, déposés là par des administrés de la commune, afin que ceux-ci ne soient pas dispersés dans la nature par le vent.

Même si ce terrain sert également à récupérer les sapins de Noël après usage, il ne s'agit pas d'un lieu destiné au dépôt de déchets

En agissant ainsi, vous enfreznez la réglementation et vous vous exposez à des poursuites judiciaires.

Pour vos déchets, le SIRMOTOM, syndicat en charge de la collecte des ordures, met à votre disposition deux déchetteries ouvertes chaque jour de la semaine, à Montereau et à Voulx, et assure le ramassage des encombrants chaque trimestre (le

prochain passage est prévu le 4 décembre).

Le service proposé par le SIRMOTOM est sans coût direct pour les habitants de notre commune puisqu'il est déjà payé via la fiscalité locale.



Alors soyons attentifs à ne pas générer des dépenses à charge de la commune, alors que le service est déjà payé par ailleurs.



Motopompe de la commune

Il y a bien longtemps que la commune n'est plus en charge du service d'incendie local et que le Service Départemental d'Incendie et de Secours a pris le relai.

Mais depuis lors, notre matériel est remisé.

Dans tout "l'attirail" dont disposaient les sapeurs pompiers d'Esmans, il existait une motopompe qui permettait de pomper l'eau dans le ru et qui désormais n'a plus d'utilité.

Nous avons récemment pris contact avec le musée de Fontainebleau et c'est maintenant ses bénévoles qui en assurent la bonne garde.

Le musée prévoit de redonner un coup de fraîcheur à l'appareil afin de l'exposer avec les autres moyens d'antan dédiés à la lutte contre le feu.



La commune en reste néanmoins propriétaire et devra donner son aval avant tout échange ou vente (une convention a été signée dans ce sens).



VIE LOCALE - Suite

Travaux de voirie : A Quand ?

Rue des Acacias, Porte des Ormes.

Courant 2018, la Communauté de Communes du pays de Montereau (CCPM) est intervenue à Esmans pour procéder à la réfection de la chaussée dans la rue des Acacias.

Initialement les travaux devaient consister en un rabotage du revêtement en place suivi de la mise en place d'un enrobé.

Peu de temps avant la réalisation de ces travaux, nous avons appris que le projet avait changé, qu'il n'y aurait pas de rabotage et que la technique qui serait employée serait celle du bicouche.

Contrairement à l'enrobé qui consiste à décaper l'existant, épandre du goudron et à le tasser au rouleau compresseur, la technique du bicouche consiste à recouvrir l'existant en mettant successivement en place, une couche de colle sur laquelle on répand une couche de gravillons et recommencer une seconde fois.

Même si l'équivalence de longévité des résultats n'est pas avérée, ce procédé a l'avantage d'être moins coûteux que l'enrobé et justifiait que la CCPM préfère sa mise en œuvre.

Néanmoins ce procédé suppose une réalisation parfaite, ce qui ne fut pas le cas rue des Acacias où, un an après, les gravillons continuent de se décoller et d'encombrer

les caniveaux compliquant par endroit la circulation cycliste.

Nous avons alerté la CCPM de ce problème et demandé qu'il y soit remédié, sans succès.

Alors que les échanges en CCPM ont conduit à considérer que la technique bicouche devait prioritairement être employée hors agglomération, nous avons appris ce printemps que c'était cette technique que la CCPM comptait utiliser pour refaire la voirie dans le lotissement de La Porte des Ormes.

Compte tenu de la mauvaise expérience rue des Acacias, le conseil municipal, saisi de cette situation, a assujéti son accord de réaliser la rue de la Porte des Ormes avec cette technologie, à la reprise, cette fois-ci en qualité, de la rue des Acacias.

A ce jour la CCPM n'a pas donné suite à cette demande, considérant la rue des Acacias comme correctement réalisée.

Nous restons donc dans l'attente que la CCPM, qui a la responsabilité de l'entretien des voiries, consente à s'intéresser à la qualité de sa réalisation et son impact sur le riverain et procède à la mise en état des voiries avant qu'un problème lié ne se présente.



Tertre Doux

Depuis la réalisation d'un aménagement de voirie par la communauté de communes il y a plusieurs années, un problème lié à l'écoulement des eaux de pluie est apparu au carrefour du Tertre Doux,

La CCPM, sollicitée pour corriger ce défaut de réalisation, a proposé à la commune de valider un plan d'un nouveau projet censé corriger le défaut en assujettissant sa réalisation au fait que les eaux de toiture des riverains ne soient plus rejetées sur la route.

Compte tenu du caractère peu conventionnel de cette condition, la commune a refusé d'appliquer celle-ci tant il eut été facile au(x) riverain(s) concerné(s) de contester juridiquement cette démarche.

La commune attend que la CCPM satisfasse à ses obligations en réalisant les travaux dont elle a la charge, et que la commune n'a pas le droit d'effectuer à sa place, avant que les pluies et l'hiver ne viennent cette année encore rendre plus pénible la vie des habitants de Tertre Doux.

Départ en retraite de Michel Chevereau

C'est à la fin juin que Michel Chevereau, notre agent technique, a quitté ses activités pour prendre sa retraite.



Michel Chevereau avait pris ses fonctions à Esmans en janvier 1988 et avait en charge l'entretien de la commune et des locaux communaux.

Ayant commencé à Esmans comme stagiaire, il finit sa carrière au poste d'Adjoint Technique Territorial Principal, après avoir également exercé un temps les fonctions de Garde Champêtre de la commune.

Connu de tous, il était la figure du quotidien de la commune qu'il a parcourue au milieu des habitants et pour lesquels il a



toujours accompli ses missions, avec droiture, autorité et respect.

Son dernier titre lui est acquis depuis le 1^{er} juillet, date à laquelle il accède désormais au grade de retraité.



L'évènement est d'importance, mais c'est toutefois dans la discrétion et la simplicité que les élus et ses collègues avons remercié Michel de ses années de travail pour la collectivité et profité d'un pot de départ pour lui souhaiter ...

une bonne retraite !

Repas des Aînés

Comme chaque année, nos aînés étaient conviés à leur traditionnel repas.

Organisé le Dimanche 6 Octobre 2019 à la salle Elio Omici, cette manifestation a rassemblé 79 personnes.

Le repas était préparé par la société Depreytère, et l'animation assurée par Sébastien Charluet.



Cette année encore, le groupe de danseurs Latino Swing de Ballain a fait participer nos aînés en les invitant dans la danse.

Ce fût une après midi agréable ponctuée des échanges et des rires des convives qui quittèrent les lieux en fin d'après midi.

Un grand merci à Françoise Parra pour l'organisation et aux membres du CCAS.



MANIFESTATIONS A VENIR

<i>7 décembre</i>	Soirée Couscous au café Le Destin
<i>11 décembre</i>	Goûter de Noël des aînés
<i>14 décembre</i>	Concours de belote au café Le Destin
<i>14 décembre</i>	Noël des enfants
<i>5 janvier 2020</i>	Galette des Rois
<i>14 janvier 2020</i>	Cérémonie des vœux du Maire

VIE ASSOCIATIVE

FC Bresmont



Malgré huit équipes en moins à cause des températures élevées, les organisateurs avaient tout prévu : Brumisateurs, tuyaux et seaux d'eau, bouteilles à disposition gratuitement toute la journée... et une compétition raccourcie de plus d'une heure.

Le FC Bresmont remercie toutes les équipes participantes : Marolles, La Grande Paroisse, Nangis, Pont sur Yonne, Champigny sur Yonne, Moret/Veneux, Lorrez le Bocage, Livry Gargan.

Dans la catégorie U10/U11 c'est l'équipe de qui s'est imposée face à L'ASC PEYPIN (localité près de Marseille) s'est imposé en U12/U13 pour la troisième année consécutive, on

peut dire que le temps lui était tout approprié !

Venus du département des Bouches du Rhône, les enfants et éducateurs de l'ASC PEYPIN ont passés 4 jours avec les bénévoles du FC Bresmont et sont repartis, en vainqueurs, avec des étoiles pleins les yeux et les plus belles coupes du tournoi, comme les 3 années précédents.



BRAVO aux MINOTS !

1^{ER} Stage de Foot

Pour la première fois, un stage de football a été organisé par le FC Bresmont, du 08 au 12 juillet, se sont 9 stagiaires qui ont pu « s'éclater » tant balle au pied que dans d'autres sport.

Le matin à 8h30: Perfectionnement Football emmené par Daniel, éducateur U12/U13 cette saison, et Guillaume.

Midi : Repas préparé par DEPRETEYRE.

Après-midi jusqu'à 17h30: animations

diverses telles que Pingpong, Badminton, jeux de société, ventre-glisse, ballon géant, parcours d'embûches, etc... et les inévitables batailles d'eau, orchestrées par nos nouveaux titulaires du BAFA : Océane et Dimitri.

Sans oublier le goûter.

Nous leur disons tous à l'année prochaine, puisqu'ils ont tous promis de revenir... avec leur copain !



© Can Stock Photo - csp25369844

À venir ...

Samedi 29 février 2020 Loto du foot
 Samedi 28 mars 2020 Soirée du foot
 Stages de foot :
 - 6 au 10 avril 2020
 - 6 au 10 juillet 2020
 Samedi 27 juin Tournoi



La Source aux Artistes

Une belle exposition en appelle une autre ...

La Source aux Artistes vous a proposé sa 18ème exposition printanière de peinture les samedi 18 et dimanche 19 mai à la salle polyvalente Elio Omici.

L'invitée d'honneur était Marie-Christine LAYA, artiste aquarelliste. Son travail et celui des élèves de l'association ont été présentés lors du vernissage en présence du député, du conseiller régional, de la conseillère départementale et de plusieurs élus de communes environnantes et de notre village.

A l'issue des différents discours, Marie-Christine LAYA s'est vue remettre la médaille de l'Assemblée Nationale, ainsi que celle de la Commune.

Plus d'une centaine de tableaux, cent onze pour être exact, ont été offerts aux yeux du chaland qui n'a pu que constater la très bonne qualité des œuvres exposées. La preuve est apportée que l'utilisation du pastel permet également d'obtenir un niveau de détails exceptionnel.

Des démonstrations, faites par l'animatrice de l'atelier, Michèle Frot, étaient proposées gratuitement à tous.

Comme de « coutume », un superbe tableau « *Les poires* », offert par Michèle, a été mis en jeu dans une tombola. Cette année celui-ci a fait le bonheur d'une des élèves de l'association.

L'association de *La Source aux Artistes* remercie les bénévoles, issus ou non d'autres associations du village, qui n'ont pas hésité à aider au montage et démontage des panneaux d'exposition, comme à leur habitude ; remerciements également au Comité des Fêtes d'Esmans qui a changé la date du vide-greniers afin que les deux manifestations se déroulent sur le même week-end.



JEUX

SUDOKU

5			6	1			7	
1	2		4			3		
	7		2		5		6	1
			3		1	7	8	
7								2
	6	1	7		2			
2	3		1		4		5	
		7			9		1	3
	1			3	6			4

Solution n° 51

4	2	8	5	9	6	7	1	3
6	7	1	4	3	8	5	2	9
3	5	9	2	7	1	4	8	6
9	6	5	3	1	7	2	4	8
8	4	7	6	5	2	3	9	1
2	1	3	9	8	4	6	5	7
7	3	2	8	4	9	1	6	5
5	9	4	1	6	3	8	7	2
1	8	6	7	2	5	9	3	4



VIE ASSOCIATIVE (suite)



Les Marcheurs du BRESMONT.



CALENDRIER DES SORTIES

Novembre - Décembre 2019

NOVEMBRE	Date	Lieu de départ de la randonnée	Heures de départ		Types de parcours	Kilométrage	Niveau de difficulté
			Esmans, Place de l'église	De la randonnée			
Lundi 18	Villenavotte (89) Eglise		13H 30	14H 00	Grand Parcours	12,5 kms	**
					Petit Parcours	10 kms	
Dimanche 24	Fontainebleau Maison forestière de la grande vallée Bourron Marlotte		13H 30	14H 00	Grand Parcours	9 kms	***
					Petit Parcours	7,5 kms	
Mercredi 27	Dollot Eglise		13H 30	14H 00	Grand Parcours	13 kms	**
					Petit Parcours	11 kms	
Dimanche 1er	Montereau devant la statue Napoléon		13H 30	14H 00	Grand Parcours	12 kms	**
					Petit Parcours	10 kms	
Samedi 7	Montmachoux Téléthon RdV 9H Mairie de Montmachoux			9H 00	Parcours Unique	12 kms	**
Mercredi 11	Fontainebleau Croix du Grand Maître		13H 30	14H 00	Découverte	7,2 kms	**
Dimanche 15	Provins Parking Place du 29ème Dragon Midi Restaurant "La P'Tite Savoie"		8H 15	9H 15	Matin Après-midi Libre Visite Marché de Noël	10 kms	**
Vendredi 20	La Grande Paroisse Eglise		13H 30	14H 00	Grand Parcours	13 kms	**
					Petit Parcours	11 kms	

Contacts responsables des randos :
Patrick BORDAS 06 98 24 83 98
Danièle LARUADE 06 73 09 97 29

Adresse site internet: <https://www.lesmarcheursdubresmont-esmans.fr>

RECETTE

Filet mignon en croûte :

Ingrédients :

1 filet mignon de 500g
 1 pâte feuilletée
 2 cs de moutarde
 2 cs de crème fraîche
 80 g de Boursin
 Sel
 Poivre

1- Etaler la pâte, la tartiner généreusement de moutarde crème fraîche.

2- Déposer le filet mignon au centre de la pâte, saler et poivrer et badigeonner de Boursin

3- Refermer le chausson et le badigeonner de jaune d'œuf

4- Enfourner au four (thermostat 8) pendant 35 mn en couvrant si nécessaire avec de l'alu dans les dernières minutes pour éviter qu'il brûle

5- Servir, par exemple accompagné d'une salade verte ou un flan de courgettes.



Coordonnées — Contacts

MAIRIE d'ESMANS

16 Grande Rue 77940 Esmans

Tél: 01 64 32 15 53 - Fax: 01 64 70 20 24

Courriel : mairie.de.esmans@orange.fr

Site web : www.esmans.fr

N° Urgence : 06.21.32.70.80

Horaires d'ouverture

Lundi : de 15 h 30 à 17 h 30

Mardi : de 10 h 30 à 12 h 30

Mercredi : de 10 h 30 à 12 h 30
 et de 15 h 30 à 17 h 30

Vendredi : de 10 h 30 à 12 h 30

Samedi : de 10 h 00 à 12 h 00

GROUPE SCOLAIRE

Ecole maternelle et primaire d'Esmans

Directrice : Mme Faria

Tél. : 01 64 32 15 56

Service péri-scolaire (garderie et cantine)

Tél. : 01.60.72.79.04

Ecole primaire de La Brosse-Montceaux :

Directrice : Mme Beaulieu

Tél : 01 64 32 55 50

**ESMANS EN BREF**

910 habitants au 1^{er} janvier 2019

Superficie : 1783 ha

Longueur de voirie : 14,25 km

Voirie rurale : 49 km

Canton de Montereau

Arrondissement de Provins



Au fil du Rû
 Directeur de publication :
 Jean-Jacques BERNARD